

# Conseil municipal du 28 janvier 2015

Ajout à l'ordre du jour : - acquisition d'extincteurs et de housses

## 1. TARIFS DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Madame le maire explique qu'un contrat d'affermage avec la Lyonnaise des eaux a été signé le 25 février 2010 pour une durée de 12 années. Le contrat spécifie une clause de révision possible dans certaines conditions, dont la baisse de plus de 20 % des volumes consommés, ce qui nous concerne.

Ainsi, la lyonnaise des eaux fait part d'importantes évolutions dans le cadre du contrat d'affermage initialement prévu :

- Baisse de plus de 20% des volumes sur les 3 dernières années par rapport aux données initiales,
- Augmentation significative des charges d'exploitation liées au poste de relevage « soterkenos » du bas de la rue Saint Jean
- Transfert de la compétence gestion et évacuation des boues d'épuration vers la Communauté de Communes de Charlieu-Belmont

Proposition tarifaire à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2015 (valeurs de base) :      part fixe = 19,87 €/semestre  
Part variable au m3 = 0,9355 €/m3

**Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte l'augmentation tarifaire proposée par le délégataire et charge Mme le maire de signer l'avenant correspondant.**

## 2. RÉVISION DES TARIFS COMMUNAUX

Mme le maire propose la révision des tarifs communaux **applicables au 1<sup>er</sup> Mars 2015** comme suit :

### Cimetière et colombarium communaux :

Après de nombreux débats, une majorité des conseillers a décidé de supprimer les durées de 15 ans et 50 ans pour ne laisser la possibilité d'achat que de 30 ans afin de simplifier les démarches administratives liées à la reprise des concessions arrivées à échéance.

Concession cimetière communal :

Durée = 30 ans (108€/m2)

Concession simple = 216 €

Concession double = 432 €

Colombarium communal :

Durée = 30 ans

Case de colombarium = 700 €

Emplacement cinéraire = 180 €

Jardin du souvenir = 50 €

**Le conseil municipal, avec 1 absence, 2 voix contre, et 7 voix pour, valide la nouvelle tarification des concessions funéraires et cinéraires,**

### Locations de salles communales :

#### - **Salle ERA :**

Location au WE (du vendredi soir au lundi matin 9h)

WE habitant de La Gresle : 220€

WE extérieur : 380€

Forfait énergie (toute l'année) : 60€

Location à la journée (de 8h à 20h)  
Journée habitant de La Gresle : 110€  
Journée extérieur : 200€  
Forfait énergie la journée : 30€

Associations de La Gresle : gratuit la 1<sup>ère</sup> fois sauf forfait énergie  
Associations extérieures : même tarifs que les habitants extérieurs

Caution matériel : 800€  
Caution ménage : 200€

Deux chèques différents à l'ordre du Trésor public, pour les habitants de La Gresle, les associations et les extérieurs)

- **Salle des sports (louée exceptionnellement aux associations locales avec accord spécial du maire) :**

Location journée (8h à 20h) : 200 €  
Forfait énergie journée : 50 €  
Cautions idem location au WE

Location au WE : 400€

Forfait énergie : 100€ (dès la première utilisation pour les associations)

Caution matériel : 800€

Caution ménage : 300€

Deux chèques différents à l'ordre du Trésor public, pour les habitants de La Gresle, les associations et les extérieurs)

- **Salle Rurale d'Animation (salle de la cantine) :**

WE habitant de LA GRESLE = 120 €

WE extérieur = 170 €

Frais d'énergie = 30 €

Caution = 100 €

Vin d'honneur (4 heures) = 50 €

Forfait énergie = 10 €

Location à la journée (8h à 20h) = 80 €

Forfait énergie = 20 €

**Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte les tarifs des salles communales comme indiqués ci-dessus.**

*Divagation de chiens :*

Mme le maire précise que la communauté de communes a signé une convention avec la SPA de Roanne pour toutes les communes de la communauté de communes pour la prise en charge des chiens qui doivent être amenés directement au refuge par les services municipaux.

Elle propose donc de maintenir une tarification à l'encontre des propriétaires afin de couvrir les frais occasionnés par la garde de leurs animaux (capture, garde et nourriture, transfert)

Prise en charge d'un animal errant = 30 €

Journée de fourrière communale = 10 €

**Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte le tarif de prise en charge d'un animal en cas de divagation.**

*Élagage des haies et arbres :*

Taux horaire = 60€

**Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte le tarif horaire d'élagage.**

### **3. SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DE LA LOIRE POUR LE TRAITEMENT DES DOSSIERS CNRACL**

Le Centre de Gestion de la Loire offre la possibilité aux communes de signer une convention dans le but de traiter les dossiers de retraite des agents fonctionnaires.

Cette convention peut permettre à la commune de transférer des dossiers par manque de temps ou dans le cas d'un dossier compliqué. La signature de la convention est gratuite, le CDG facture à la prestation demandée par la mairie selon tarifs indiqués ci-dessous :

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte la signature de la convention avec le Centre de Gestion et charge le maire d'effectuer les demandes de service selon les besoins.**

### **4. ADHÉSION AU POLE ADS**

Face au retrait annoncé de la Direction Départementale des Territoires en matière d'instruction des actes liés à l'application du droit des sols (ADS), Charlieu-Belmont Communauté propose d'apporter une assistance aux communes de son territoire, compétentes en matière d'urbanisme, en mettant en place un service commun ADS.

L'adhésion de la commune à ce service commun ADS ne modifie en rien les compétences et obligations du Maire en matière d'urbanisme, notamment en ce qui concerne l'accueil de ses administrés, la réception des demandes des pétitionnaires et la délivrance des actes, qui restent de son seul ressort.

Le service ADS sera chargé de l'ensemble de la procédure d'instruction des autorisations et actes, à compter du dépôt de la demande auprès de la commune jusqu'à la notification par le Maire de sa décision.

Ce projet s'inscrit dans la logique de solidarité et de mutualisation voulue par la Communauté de communes. L'objectif est de pouvoir rendre ce service commun ADS opérationnel au 1<sup>er</sup> juin 2015. Aussi, les autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol qui feront l'objet d'un dépôt en mairie, dans les communes adhérentes, après cette date, seront instruits par ledit service.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** l'adhésion au service commun d'instruction des autorisations de droit des sols mis en place par Charlieu-Belmont Communauté à compter du 1<sup>er</sup> juin 2015
- **APPROUVE** la convention qui précise notamment les modalités de fonctionnement, de financement du service commun ADS, et les rôles et obligations respectives de la Communauté de communes et de la commune,
- **AUTORISE** le Maire à la signer,
- **AUTORISE** le Maire à dénoncer la convention signée avec l'Etat pour la mise à dispositions de ses services pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol.
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les actes relatifs à l'exécution de la présente délibération.

### **5. PAIEMENT DES TICKETS REPAS POUR LE PERSONNEL PÉRISCOLAIRE**

Chaque midi, le personnel encadrant déjeune à table avec les enfants de l'accueil périscolaire pour accompagner les enfants vers l'autonomie et faciliter l'organisation du temps de repas. Ainsi, il convient de décider la prise en charge par la commune des repas du personnel pour pouvoir s'acquitter des factures de l'association « Les Touchatous »

**Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte l'attribution de tickets repas pour le personnel de l'accueil périscolaire et charge Mme le Maire du paiement des factures à l'association « Les Touchatous ».**

## **6. ATTRIBUTION DE CHEQUES CADEAUX**

Mme le maire souhaite pouvoir attribuer des chèques cadeaux au personnel communal et notamment aux emplois aidés qui ne bénéficient pas de primes.

Madame le Maire propose alors au Conseil Municipal :

- ✓ d'instaurer une aide complémentaire aux prestations sociales proposées par le CNAS, à savoir l'octroi de chèques cadeaux ou bons d'achats aux agents, stagiaires, titulaires, non titulaires, en contrats aidés et mis à disposition de la commune, à temps complet ou non complet.
- ✓ L'octroi de cette prestation sera défini par Mme le maire
- ✓ de prévoir les crédits correspondants au budget général

**Ceci exposé et après débats, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents accepte l'octroi de chèques cadeaux ou de bons d'achats au personnel communal.**

## **7. ACHAT D'UNE SALEUSE D'OCCASION**

Pierre NOYEL, 1<sup>er</sup> adjoint, expose qu'il est nécessaire de faire l'acquisition d'une saleuse type semoir pour remplacer le matériel existant qui n'est plus adapté.

**Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :**

- **Accepte l'acquisition d'une nouvelle saleuse**
- **Charge Mme le maire d'effectuer les démarches nécessaires à cette acquisition**

## **8. PROJETS POUR BUDGET PRIMITIF 2015**

Mme le maire informe qu'une importante baisse des dotations est à prévoir pour les années à venir et notamment pour 2015. Il va donc falloir modérer les projets d'investissement.

Voici les idées données par les conseillers :

- Continuer la réfection des chemins et du cimetière
- Signalisation des 2 traversées de la rue St Jean
- Mutualisation des achats avec d'autres communes quand c'est possible
- Equiper la cuisine de la salle ERA
- Trouver des noms aux salles communales et les indiquer dans le bourg
- Etudier la possibilité d'un distributeur de billets
- Numérotation de la voirie et donner des noms de rue
- Remplacement des fenêtres de l'école et des logements
- Aménagement du parc du château et achat de mobilier (jeux, tables, etc...)
- Extension de l'assainissement collectif secteur Ronchevol
- Révision du PLU
- Marquage du stationnement à Ronchevol et réfection des trottoirs
- Achat d'un camion pour les services techniques
- Fleurissement durable avec le lycée Chervé
- Acquisition d'un défibrillateur
- Acquisition de cages de foot pour installation vers le terrain de tennis
- Remplacement d'un ordinateur au secrétariat de la mairie
- Taille des haies derrière le terrain de tennis
- Acquisition de détecteurs de fumée
- Peintures de la mairie, salle de la cantine et de la classe à l'école publique

## **9. PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION « QUATRE PATTES EN DETRESSE DU HAUT-BEAUJOLAIS »**

Mme le maire présente l'association « Quatre pattes en détresse du Haut-Beaujolais », créée en janvier 2014, qui a pour objectif de réguler les populations locales de chats errants, en les capturant pour vérifier une éventuelle

identification et, le cas échéant, en soignant, stérilisant et identifiant au nom de l'association les chats qui n'ont pas de propriétaire.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :**

- **Donne à l'association l'accord d'intervenir sur la commune de La Gresle pour la capture de chats errants pour une identification et une stérilisation**

## **10. COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS ET TOUR DE TABLE**

- Commission déchets : Marcel FERAILLE informe qu'une réunion publique sur la mise en place de la redevance incitative aura lieu à La Gresle le jeudi 26 mars 2015 à la salle ERA. Christian GUILLEMIN sera désigné pour réaliser l'enquête pour le recensement des foyers et la taille de conteneur adaptée à chacun.
- Fête des voisins : Elle pourrait avoir lieu le 29 mai 2015. Tout le monde est d'accord sur le principe d'un repas partagé avec animations. A voir avec le comité des fêtes.
- Nathalie DESCOURS présente le nouveau site internet de la commune plus complet que le blog précédent. Un grand remerciement à Christophe POULETTE et Marine ROLLIN qui ont contribué largement à la mise en place de ce site.
- Isabelle DUGELET informe que la commune de La Gresle a été classée comme commune éligible au prêt à taux 0 % pour l'acquisition ou la rénovation de l'immobilier ancien. Plus d'infos sur le site internet.

## **11. ACQUISITION D'EXTINCTEURS ET DE HOUSSES DE PROTECTION**

La société Loire Incendie, lors de sa dernière visite, a informé la mairie que certains extincteurs n'étaient plus aux normes. Il est donc indispensable de les remplacer.

D'autre part, plusieurs extincteurs étaient dégoupillés à la salle des sports et donc inutilisables en cas de besoin. Il a donc été proposé d'installer des housses de protection afin d'éviter au maximum ce problème.

Mme le maire présente donc le devis correspondant.

**Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte le devis tel qu'il est présenté et charge Mme le maire de faire procéder à l'installation du nouveau matériel de sécurité incendie.**

## **12. DIVERS**

- Un nouveau correspondant presse pour le Progrès a été désigné. Il s'agit de Sylvie SYLVESTRE, résidant à Sevelinges, qui est déjà correspondante dans les communes voisines.
- Mme le maire informe les conseillers qu'un état des lieux des communes de La Gresle et Sevelinges est prévu afin d'envisager un éventuel regroupement des deux communes, étudier quels pourraient être nos projets communs. La loi Pélissard, en fin de discussion au Parlement, prévoit que si une fusion est faite avant le 1<sup>er</sup> janvier 2016, elle permet à la nouvelle commune de bénéficier du maintien de ses dotations sur 3 ans et d'une bonification de 5%.
- Marcel FERAILLE rappelle la demande du café du Centre de pouvoir installer une terrasse.
- Mme le maire informe que des commandes régulières de fioul seront organisées dans l'année. Ceux qui souhaitent y participer devront être vigilants aux appels lancés par affichage et sur le site car les commandes seront réalisées plusieurs fois dans l'année quand les tarifs sont les plus bas.

Fin de séance à 23h45. Prochaine séance **le vendredi 27 février 2015.**